

Fiche technique

ALIGATOR[®]

Insecticide de contact et d'ingestion, très efficace et à large spectre d'efficacité pour les grandes cultures, cultures maraîchères, petits fruits, ainsi que les cultures ornementales.

Matière active: 25 g/l Deltaméthrine **Formulation:** Emulsion concentrée (EC)

EMPLOI:

Deltaméthrine, la matière active d'**ALIGATOR**, est un insecticide de contact sans efficacité systémique. C'est pourquoi il est très important d'effectuer un bon mouillage et de des parties de veiller à ce que la bouillie atteigne l'intérieur des plantes et touche également la face inférieure des feuilles. Dans les cultures plus difficilement mouillables comme les choux, le poireau, les oignons, il est recommandé de traiter **ALIGATOR** toujours en mélange avec **0,1 l/ha** de **Break-Thru**.

Culture	Ravageur	Dosage	Délai d'attente	Période d'application
GRANDES CULTURES:				
Céréales	Mouche des chaumes	0,3 l/ha	6 semaines	Lorsqu'il y a plus d'un oeuf sur 10 tiges.
	Pucerons vecteur du virus de la jaunisse nanisante sur l'orge	0,3 l/ha		Application en automne
Pommes de terre ¹⁾	Doryphores	0,3 l/ha	3 semaines	Dès les premiers symptômes
Maïs	Mouche de Frit	0,3 l/ha	6 semaines	Stade 2 feuilles
Betterave sucrière	Altise	0,3 l/ha	6 semaines	A la levée, dès les premières morsures visibles; max. 1 appl./cult.
	Noctuelles	0,5 l/ha	6 semaines	Dès les premiers symptômes
Colza	Altise	0,3 l/ha	6 semaines	Dès l'apparition des premières morsures en automne
	Larves de téntrèdes de la rave			
	Charançon de la tige	0,4 l/ha	6 semaines	Au printemps, dès que les nouvelles pousses ont 2-3 cm de long et que des perforations sont visibles sur les tiges et sur les feuilles.
Pois protéagineux ²⁾	Charararçons des siliques	0,3 l/ha	6 semaines	Appliquer au stade boutons accolés jusqu'à peu avant la fleur.
	Effet partiel sur: Cécidomyie des siliques			
Pois protéagineux ²⁾	Torreuse du pois	0,3 l/ha	2 semaines	Appliquer après floraison en fonction du vol des papillons
Soja	Vanesse de l'artichaut	0,3 l/ha	2 semaines	Dès les premiers symptômes Max. 1 application/culture
Houblon	Puceron du houblon	0,03 %	3 semaines	Dès les premiers symptômes Max. 3 applications/culture

¹⁾ Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer ce produit ou tout autre contenant une pyrèthriinoïde plus de 1 fois par culture.

²⁾ 1 traitement au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active

Dans les céréales, pommes de terre, maïs, betteraves, pois protéagineux, soja, et dans le colza contre les altises, téntrèdes de la rave, charançon des siliques du colza. Dans les betteraves à sucre, céréales, colza, pois protéagineux,



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

pommes de terre et dans le soja, contre l'altise, tenthrède de la rave, charançon des siliques, une demande d'autorisation est nécessaire en production PER.

BAIES:

Framboises Ver des framboises 0,04 % (0,4 l/ha) 3 semaines max. 2 applications par année

Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha.

CULTURES MARAICHERES:

En général ¹⁾³⁾	Noctuelles	0,5 l/ha	2 semaines	Dès les premiers symptômes
Haricots ²⁾	Pyrale et sphynx	0,3 l/ha	2 semaines	Dès les premiers symptômes
Choux à feuille ³⁾	Noctuelles	0,3 l/ha	2 semaines	Dès les premiers symptômes
Choux ³⁾	Piérides	0,3 l/ha	2 semaines	Dès les premiers symptômes
	Noctuelles			
	Cécidomyie du chou Charançon de la tige du chou Charançon gallicole du chou	0,3 l/ha	2 semaines	Traitement sur la ligne, avec 500 l d'eau/ha sur le coeur des plantes.
Oignon, poireau ³⁾	Thrips	0,3 l/ha	2 semaines	Dès les premiers symptômes
Carotte ³⁾	Psylle de la carotte, pucerons	0,3 l/ha	2 semaines	Dès les premiers symptômes
Carotte, céleri, Panais, persil	Mouche de la carotte	1,0 l/ha	4 semaines	Seulement lorsque le vol et l'attaque sont faibles (selon les captures), traiter tous les 7 jours
Pois de conserve ³⁾	Tordeuse du pois	0,3 l/ha	2 semaines	Appliquer après la floraison en fonction du vol des papillons
Asperge, rhubarbe ⁴⁾	Noctuelles	0,5 l/ha		Après la récolte.
<u>Cultures sous serre:</u>				
En général ⁵⁾³⁾	Mouches blanches	0,5 l/ha	3 jours	Dès les premiers symptômes
Asperge, rhubarbe ⁴⁾	Mouches blanches	0,5 l/ha		Après la récolte.
Oignons en botte ³⁾	Mouches blanches	0,5 l/ha	1 semaine	Dès les premiers symptômes
Cultures de champignons	Sciarides des champignonnières	0,5 ml/m ²	3 semaines	0,5 l de bouillie par m ² . Ne pas diriger sur les carpophores, mais atomiser ou nébuliser dans l'atmosphère environnant

¹⁾ Les traitements contre les noctuelles sont autorisés dans: l'ail, artichaut, aubergine, betterave à salade, carotte, céleri-pomme, chicorée witloof (chicorée-endive), chou de Bruxelles, Choux (développement de l'inflorescence), choux pommés, cima di rapa, colrave, coqueret du Pérou, cresson de jardin, crosnes du japon, cucurbitacées, échalote, épinard, fève, fines herbes, haricots, mâche, rampon, maïs sucré, navet à tondre, oignon, Panais, persil à grosse racine, poire melon, poireau, pois, poivron, radis de tous les mois, radis long, raifort, rave de Brassica rapa et B. napus, roquette, salades (Asteraceae), salades Asia (Brassicaceae), scorsonère, tomate, topinambour.

²⁾ 1 traitement au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

³⁾ 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

⁴⁾ 2 traitements par parcelle et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

⁵⁾ Les traitements contre la mouche blanche sous serre sont autorisés dans les cultures suivantes : ail, aubergine, betterave à salade, carotte, céleri-pomme, chicorée witloof (chicorée-endive), chou de Bruxelles, Choux (développement de l'inflorescence), choux pommés, colrave, coqueret du Pérou, crosnes du japon, cucurbitacées, échalote, fève, haricots, maïs sucré, oignon (condiment), oignon potager, Panais, persil à grosse racine, poire melon, pois, poivron, radis de tous les mois, radis long, raifort, rave de Brassica rapa et B. napus, scorsonère, tomate, topinambour

PLANTES ORNEMENTALES¹⁾:

Cultures florales et plantes vertes	Noctuelles Chenilles défoliatrices Pucerons du feuillage Thrips Mouches blanches Chrysomélidés Cochinelles lécanines	0,05 % (50 ml/100l)	Dès les premiers symptômes Uniquement contre les souches non résistantes. Ne pas nébuliser ou vaporiser.
-------------------------------------	--	------------------------	---

¹⁾ Ne pas appliquer sur des cultures pluri-annuelles (feuillus, résineux, arbustes, buissons [plantes vivaces]).

²⁾ N'est pas efficace contre *Bemisia tabaci*, ravageur pouvant également apparaître dans les cultures sous serre

REMARQUES:

Les substances actives présentant un risque potentiel particulier (comme le groupe chimique des pyréthroides, dont Aligator fait partie) ne peuvent en principe plus être utilisées en PER qu'avec une autorisation spéciale !

Exemple du colza : la lutte contre tous les ravageurs du colza avec des pyréthroides (p. ex. altise du colza, charançon de la tige du colza, ...) nécessite une autorisation spéciale cantonale. Jusqu'en 2022 inclus, l'Aligator, le Blocker et d'autres pyréthroides contre le charançon de la tige pouvaient encore être utilisés librement.

Une réglementation nationale spéciale s'applique à certaines indications dans les cultures maraîchères, qui sont exclues de l'interdiction d'utilisation.

En cas d'incertitude, veuillez prendre contact avec le service cantonal concerné.

MISCIBILITÉ:

ALIGATOR est miscible avec l'insecticide **Kiron**, avec les fongicides comme p.ex. **Amistar**, **Casac**, **Corsil**, **Sandoro**, **Espiro**, **Sirocco**, **Taifen**, l'herbicide **Ruga**, ainsi qu'avec les engrais foliaires **Maneltra**, les produits **EPSO**, **Complezal P Top**, **Complezal 13-3-7 fluid**, **Complezal Aminocal**, **Complezal Microplant** et **Algan**.

Remarque:

Aligator appartient au groupe des pyréthroides synthétiques. Les pyréthroides se dégradent très rapidement si le pH de la cuve de pulvérisation est trop élevé. Afin de maintenir la stabilité et donc l'efficacité d'Aligator, nous recommandons soit d'acidifier l'eau de pulvérisation avec **Checkpoint** avant de verser le produit phytosanitaire, soit de mélanger Aligator avec **Complezal P Top**. Complezal P Top contient (en plus des nombreux nutriments) un tampon pH intégré, qui ajuste la valeur pH de la bouillie de manière optimale.

CONDITIONS PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Dangereux pour les abeilles: Pulvérisation uniquement le soir, en dehors de la période de vol des abeilles sur les plantes en fleur ou exsudant du miellat (p.ex. cultures, enherbement, adventices, cultures environnantes, haies) ou dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.

Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée (voir ci-dessous) par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.

Zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface pour: Pois protéagineux, céréales, pommes de terre, maïs, colza (BBCH 59), soja, céréales d'automne, colza d'automne, choux à feuilles, haricots, pois écosés, carottes, choux, betterave à sucre (altises de la betterave), poireau, oignon.

Zone tampon non traitée de 100 m par rapport aux eaux de surface pour: Fromboises, houblon, colza (31–53 (BBCH)), betterave à sucre (noctuelles terrioles), ail, artichaut, aubergine, betterave à salade, carotte, céleri-pomme, chicorée witloof (chicorée-endive), chou de Bruxelles, Choux (développement de l'inflorescence), choux pommés, cima di rapa, colrave, coqueret du Pérou, cresson de jardin, crosnes du japon, cucurbitacées, échalote, épinard, crosnes du japon, fève, fines herbes, haricots, mâche, rampon, maïs sucré, navet à tondre, oignon, Panais, persil à grosse racine, poire melon, poireau, pois, poivron, radis de tous les mois, radis

long, raifort, rave de Brassica rapa et B. napus, roquette, salades (Asteraceae), salades Asia (Brassicaceae), scorsonère, tomate, topinambour, carotte, rhubarbe, asperges, culture ornementale (cultures florales et plantes vertes).

CONDITION PROTECTION DE L'UTILISATEUR:

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + des lunettes de protection ou une visière.

MODE D'ACTION:

La deltaméthrine appartient au groupe des pyréthri-noïdes de synthèse. **ALIGATOR** agit sur les insectes par contact et par ingestion. Il n'a pas d'action par vapeur. Peu après le traitement, les premiers ravageurs meurent déjà grâce à l'effet de choc (effet Knock-down). **ALIGATOR** possède également un excellent effet répulsif.

ALIGATOR est stable à la lumière, possède une bonne résistance au lessivage en cas de fortes pluies, est très peu soluble dans l'eau et pénètre rapidement dans la cuticule des végétaux.

Emballages:
Bouteilles de 1 dl
Cartons de 20 x 1 dl
Bouteilles de 5 dl
Cartons de 10 x 5 dl
Bouteilles de 5 l
Cartons de 2 x 5 l

DANGER RISQUE SÉCURITÉ:

Indications de danger:

GHS02 Extrêmement inflammable
 GHS05 Corrosif
 GHS07 Attention dangereux
 GHS08 Dangereux pour la santé
 GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: danger

Indications relatives aux dangers:

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de sécurité (Phrases P):

P102 À conserver hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/...
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
 P331 NE PAS faire vomir.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets reconnue.
 SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
 Spe8 Dangereux pour les abeilles

Coformulants à déclarer: Amine oleylé éthoxylé, sel de dodecylbenzenesulfone, solvant Naphtha - Calcium Dodecylbenzene Sulfonate

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

® Marque enregistrée de Omya (Schweiz) AG



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
 www.omya-agro.ch